



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



COMPTE RENDU DU CTM DU 24 JANVIER 2017

Le Comité technique ministériel du 24 janvier 2017 était le dernier pour le Secrétaire Général Laurent de Jekhowsky qui doit rejoindre la DGFIP prochainement, Madame Braun-Lemaire présente à ce CTM lui succédera dès le 14 février prochain.

Nos fédérations UNSA Finances et CFTC Finances étaient présentes et ont pu constater que l'ordre du jour était vraiment réduit à la portion congrue, avec un seul point consacré à l'Agence française anti corruption. Cette agence est créée dans le cadre de la loi Sapin II .

Une déclaration liminaire commune à l'ensemble des Fédérations Finances a été lue. Cette déclaration visait à réaffirmer la volonté des organisations syndicales à défendre notre ministère et les missions que nos administrations exercent dans un contexte de plus en plus difficile de diminution des emplois.

Nos Fédérations UNSA et CFTC ont voté pour la création de l'Agence française anti corruption , seule la CGT s'est abstenue.

Cette agence sera installée dans des locaux privés près de la Place d'Italie, elle comptera 70 agents issus essentiellement de la Douane, la DGCCRF, la Justice, Gendarmerie et police, très peu de contractuels et plutôt des agents de catégorie A et A+.

Une quarantaine d'agents devraient être affectés aux contrôles.

Les instances de cette agence seront le CTM, le comité technique et le CHSCT de l'administration centrale.

Enfin tout le personnel Finances de cette agence bénéficiera des prestations d'action sociale de notre ministère.

La suite de ce CTM a été rythmée par les questions diverses posées par les Fédérations présentes, la Fédération Solidaires Finances ayant quitté la salle après la lecture de la déclaration unitaire.

1/ **L'UNSA/CFTC** a demandé le timing de l'application de PPCR pour les attachés statisticiens de l'INSEE. Initialement, ce CTM aurait dû être consacré à PPCR, ce qui n'est pas le cas ! Maintenant se pose la question des délais pour que ces textes passent au Journal officiel après un passage en CTM. Le Président nous annonce un CTM pour le 3 mars prochain consacré à PPCR. Nos fédérations ont pris acte de cette décision.

2/ Concernant la revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité, un arrêté modificatif est en cours de rédaction... Sur ce point aussi, nous demandons que le sujet aboutisse rapidement.

3/ Autres questions diverses : la localisation des associations du ministère qui devraient quitter l'immeuble le Valmy prochainement : les Associations ALPAF et AGRAF devraient être hébergées dans un immeuble du centre-ville de Vincennes.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



4/ Concernant la carte Apetiz qui remplace les tickets restaurant, nous avons évoqué les désagréments que rencontre le personnel dans la mise en œuvre de ce nouveau moyen de paiement.

5/ Le dossier amiante et notamment la reconnaissance du site du Tripode de Nantes qui devait intervenir avant le 30 janvier a été l'objet d'un long échange entre l'administration et les fédérations. Le dossier doit être transmis au Premier Ministre, et rien ne dit que le processus de reconnaissance va s'accélérer surtout en période électorale. Le ministère propose une réunion technique, une de plus dirons-nous...

Un CTM court ressemblant à notre époque « fin de règne »...

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfiip.fr

cftcdgfiip@gmail.com